

Football Club Val' Lyonnais  
Parc de loisirs du Voulat  
Stade Florian Maurice  
29, rte de la Saigne  
69510 Messimy

A Messimy, le 06 juin 2019

**Convocation pour la nouvelle Assemblée Générale le vendredi 28 Juin 2019 à 18h30**

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale régulièrement convoquée et réunie sur première convocation le 04 Juin 2019 n'ayant pas pu délibérer faute de quorum, vous êtes convoqué à l'Assemblée Générale Extraordinaire :

**Le 28 Juin 2019 à 18h30, à la MSL du stade du Voulat**

Sur le même ordre du jour :

- 1) Accueil et mot du Président ;
- 2) Présentation et approbation des nouveaux statuts modifiés ;
- 3) Divers.

Pour cette deuxième assemblée, les différents points de l'ordre du jour seront soumis au vote sans qu'aucun quorum ne soit requis. Cette Assemblée Générale Extraordinaire sera suivie de l'AG Ordinaire annuelle en donnant également sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan moral
- Bilan sportif
- Rapport financier
- Projets
- Election du CA (en faisant appel à candidature)
- Questions diverses

Au cas où vous ne seriez pas présent, il vous est possible de donner procuration à un autre membre. Vous trouverez un modèle de procuration ci-dessous. Nous vous rappelons que vous pouvez poser des questions écrites.

Comptant sur votre présence nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le bureau

**Procuration pour l'Assemblée Générale du F.C. Val' Lyonnais du 28 Juin 2019 à 18h30**

Je soussigné (nom, prénom) .....

demeurant à .....

donne pouvoir à (nom, prénom) .....

pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 28 Juin à 18h30 qui se tiendra à la MSL du stade Florian Maurice, Parc du Voulat 69510 Thurins

Date et signature